BULLETIN

DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

«Un individu se définit par rapport à la société dans laquelle il vit.»

— NADIA BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS

Née en Grèce, Nadia Brédimas-Assimopoulos a fait une carrière au Québec après des études à Paris. Elle assume la présidence du Conseil de la langue française depuis le 18 mars dernier. À un moment où beaucoup est à faire, se propose-t-elle, comme la loi le définit, d'amener le Conseil à préparer des avis à la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*? Quelles sont ses priorités? Que pense-t-elle de la présence du Québec en Amérique où les francophones sont 1 à 50 par rapport aux anglophones? *LE BULLETIN* lui a posé ces questions, et quelques autres, au cours d'une entrevue qui a eu lieu le 1er mai.

*par Bruno Giroux**

LE BULLETIN : Vous êtes née en Grèce, vous avez étudié à Paris et vous avez fait carrière au Québec avant d'être nommée présidente du Conseil de la langue française. Comment définiriez-vous votre identité culturelle ?

Nadia Brédimas-Assimopoulos : Un individu se définit par rapport à la société dans laquelle il vit ; je dirais que je suis une Québécoise d'origine grecque. Dans ma famille, qui comptait quatre enfants, la culture était privilégiée. Et au centre de cette culture se trouvait la langue et la culture françaises avec leurs grands classiques, que ce soit en littérature, en peinture ou en sciences sociales. C'est dans cette langue que moi-même et mes frères et sœurs avons fait nos études supérieures. Par ailleurs, mon héritage culturel s'est enrichi des apports d'une vie qui s'est déroulée majoritairement en français, que ce soit sur le plan du travail, des études ou sur celui des amitiés. La culture des pays où j'ai vécu est caractérisée par certaines constantes dont la première est l'attachement à la démocratie. S'ajoute une valorisation profonde de l'éducation. Il y a aussi l'ouverture sur le monde. Les liens entre les divers moments de ma vie se sont donc faits en douceur et les adaptations nécessaires ont eu lieu tout naturellement, sans brusquerie.

LE BULLETIN : Vous prenez la direction du Conseil à un moment stratégique, à un moment où le gouvernement vient de faire le point sur la Charte de la langue française (adoptée en 1977) et où il vient de faire connaître ses intentions pour resserrer la politique linguistique. N'avez-vous pas l'impression d'arriver dans une conjoncture où tout est déjà décidé ?

Nadia Brédimas-Assimopoulos : Non, je ne crois pas. J'arrive à un moment où l'on constate qu'en matière de langue, il y a eu beaucoup de progrès depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis l'adoption de la *Charte de la langue française*. Mais les indicateurs de la situation linguistique, tout comme le bilan qui a été rendu public il y a quelques semaines, nous montrent que dans certains secteurs, il y a des points fragiles qui demandent études, réflexion et action. Ainsi, même au sein de l'Administration publique, en matière de politique d'achats, par exemple, on devra consentir des efforts supplémentaires en ce qui concerne la place du français. Les nouvelles technologies de l'information qui se sont implantées au cours de ces deux décennies posent aussi de nouveaux défis. Face à la mondialisation des marchés, qu'est-ce que cela signifie « travailler en français », de nos jours ? Les États généraux sur l'éducation ont mis en évidence les efforts qui doivent être faits en matière de qualité de la langue. Sans oublier les lacunes en matière de protection du consommateur, une situation qu'il faudra corriger. En ce qui concerne les immigrants, on constate qu'en vingt ans, il y a eu renversement de la situation : la grande majorité de leurs enfants fréquentent maintenant l'école française et la majorité des travailleurs ont le français comme langue du travail. Mais dans ces domaines comme dans d'autres, c'est surtout une volonté politique soutenue, à tous les niveaux, qu'il faut réaffirmer pour atteindre notre objectif de faire du français la langue commune de tous les Québécois.

LE BULLETIN : Dans les cinq dernières années, les différents ministres responsables de l'application de la *Charte* ont demandé très peu d'avis au Conseil de la langue française. Mais vos prédécesseurs ont pris l'initiative de fournir des avis aux ministres. Avez-vous l'intention de continuer cette tradition — si l'on peut dire ?

* Bruno Giroux est agent d'information au Conseil de la langue française.

SOMMAIRE

Entrevue avec Nadia Brédimas-Assimopoulos.....1
L'affichage à Montréal en 1995 3
La langue d'accueil et de service dans les commerces.....4
Colloque sur les langues scientifiques de demain.....6
La migration des Montréalais francophones vers la banlieue : les faits.....7

2007-02880/

Nadia Brédimas-Assimopoulos : Absolument, puisque cela fait partie du mandat du Conseil. S'il est vrai que la ministre responsable de l'application de la *Charte* peut demander, à tout moment, un avis au Conseil, il est tout aussi vrai que le Conseil peut, de sa propre initiative, fournir de tels avis. Le Conseil a un secteur d'études et recherches où des gens fort compétents élaborent un plan de travail qui inclura les thèmes susceptibles de faire ultérieurement l'objet d'avis.

Nadia Brédimas-Assimopoulos : À la lumière du bilan sur la situation linguistique et des propositions gouvernementales qui sont soumises à la consultation par voie d'une commission parlementaire, le Conseil est à préparer, en premier lieu, le mémoire qu'il présentera à cette commission ; par ailleurs, avec la collaboration de notre équipe de recherche, le Conseil est à mettre au point son plan de travail pour les deux ou trois prochaines années.

Ce plan n'est pas encore complété, mais je peux vous dire que les thèmes majeurs sont: l'intégration linguistique des immigrants non francophones, la qualité de la langue dans l'enseignement comme dans le milieu de travail et, enfin, la place du français comme langue commune, notamment dans la métropole, Montréal, où la concurrence des langues et des cultures se fait sentir plus que partout ailleurs au Québec.

Nadia Brédimas-Assimopoulos : La première fonction du Conseil est d'analyser en profondeur des situations données. Il faut donc faire des recherches de style universitaire d'où seront tirées des conclusions. Mais le Conseil a aussi le mandat d'informer le public sur la situation de la langue. Bien sûr, nos études et recherches ne se lisent pas comme une nouvelle de faits divers dans le journal du matin. C'est pourquoi les médias ont une responsabilité, un rôle particulier à jouer sur ce plan et je crois qu'ils le remplissent correctement.

Nadia Brédimas-Assimopoulos : Vous soulevez là une problématique qui préoccupe au premier chef les gouvernements et, évidemment, ceux d'États francophones. À beaucoup de niveaux, la diffusion de la langue anglaise a une longueur d'avance sur les autres langues, y compris le français, bien entendu. C'est pourquoi le Québec, à l'instar d'autres pays européens dont la France, préconise la valorisation du plurilinguisme à l'échelle internationale. Les nouvelles technologies nous autorisent à promouvoir le plurilinguisme comme une approche réaliste et réalisable pour assurer une place et un statut aux langues nationales.

En ce qui concerne le Conseil, nous partageons cette approche du plurilinguisme avec nos partenaires, les conseils de la langue française de France et de la Communauté française de Belgique. Cela signifie que nous travaillons ensemble à bien circonscrire une situation, pour ensuite chercher les moyens de conseiller nos gouvernements respectifs, chacun à notre manière. Car il n'y a pas de solution miracle ou universelle. Chaque société vit différemment cette problématique mondiale de la diffusion de l'anglais dans les différents champs d'activité, qu'ils soient économique, scientifique ou culturel.

Nadia Brédimas-Assimopoulos

D'origine grecque, Nadia Brédimas-Assimopoulos a une formation universitaire en sociologie (doctorat en sociologie de l'Université de Montréal, DES et licence en sociologie de la Sorbonne). Depuis 1974, elle a assumé diverses responsabilités administratives à l'Université de Montréal, notamment, depuis 1993, celle d'adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement. Au cours des années 70, elle a enseigné à l'Université de Montréal, à l'École des hautes études commerciales et à l'École polytechnique.

Madame Brédimas-Assimopoulos s'est également fait connaître par son engagement politique et social. Elle a siégé à l'exécutif du Parti québécois, de 1981 à 1988, et a été vice-présidente de ce parti, de 1984 à 1988. Elle a également oeuvré dans divers organismes, notamment comme secrétaire de la section canadienne francophone d'Amnistie Internationale, comme vice-présidente de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française et comme membre du conseil d'administration de Radio-Québec. De 1990 à 1993, elle a été membre de la Commission de l'enseignement supérieur du Conseil supérieur de l'Éducation.

Nadia Brédimas-Assimopoulos : Le sens que je lui donne est celui que lui donne la *Charte* : la langue commune, c'est la langue du commerce, la langue du travail, la langue de l'Administration publique, la langue de service des professionnels (médecins, avocats, architectes, etc.), bref, la langue de communication utilisée dans tous les secteurs d'activité à l'extérieur de la maison.

Nadia Brédimas-Assimopoulos : Pas du tout, sinon cela ferait deux siècles que le français aurait disparu. C'est une situation difficile qui demande des efforts constants, tant pour sauvegarder la langue que pour la faire évoluer et la rendre commune, notamment dans l'espace géographique qu'est le Québec. Cela nous oblige à faire plus d'efforts ici que dans plusieurs pays où l'on est sûr de la place de la langue. Ainsi, en France, on voit moins qu'au Québec la nécessité de donner au français une place prépondérante lors de la diffusion de la recherche en sciences, par exemple. Ce qui, à prime abord, apparaît comme une menace, tout au moins un défi, nous amène à faire plus d'efforts pour assurer la présence du français, d'un français de qualité, dans tous les secteurs d'activité.

Nadia Brédimas-Assimopoulos : Quand on dit « impressions », on parle de perception et de point de vue tout à fait subjectif. Cette réserve faite, je vous dirais que ce qui a retenu davantage mon attention comme présidente du Conseil de la langue française, depuis quelques semaines, c'est de constater combien la langue et la culture françaises sont au coeur de l'enjeu québécois, au coeur de l'avenir du Québec ; et que cet enjeu capital pour les Québécois doit être maîtrisé en même temps que d'autres enjeux, tout aussi importants mais d'un autre ordre, soient ceux de l'économie, des finances publiques et de l'éducation, par exemple.

L'orchestration de toutes ces priorités représente un défi de taille pour le gouvernement. Quant à nous, au Conseil, nous veillerons par nos avis, nos études et nos recherches à rappeler aux gouvernants que la pérennité du fait français est et doit demeurer une priorité.

L'affichage à Montréal en 1995[1]

L'enquête de 1995 marque un tournant par rapport aux autres enquêtes sur l'affichage commercial à Montréal. Pour la première fois, grâce à une méthode nouvelle qui a permis de choisir un échantillon représentatif des commerces, nous pouvons avoir une image fiable de l'affichage de l'ensemble de l'Île. Près de 3 000 commerces ont été visités par les observateurs, ce qui a permis d'analyser plus de 26 000 messages.

Il résulte de cette photographie que le français est présent, à des degrés divers, sur la très grande majorité des façades des commerces (95 % des commerces). L'anglais est, lui aussi, très présent, puisqu'il apparaît dans l'affichage de 45 % des commerces. Les langues autres que le français et l'anglais sont peu présentes dans le paysage linguistique montréalais.

Dans l'échantillon, 5 % des commerces avaient un affichage d'où le français était totalement absent. Les trois quarts de ces commerces étaient situés à l'ouest du boulevard Saint-Laurent.

À la suite des amendements apportés à la *Charte de la langue française* en 1993 (« loi 86 »), le bilinguisme est à nouveau permis dans l'affichage, à la condition expresse que le français apparaisse de façon « nettement prédominante ». Très peu de commerces ont eu recours à cet assouplissement : 2 % des commerces, moins d'un demi-pour cent des messages. La « nette prédominance » n'est pas la forme de bilinguisme la plus répandue ; c'est un phénomène nettement marginal, qui représente moins de 1 % de l'affichage total et seulement 5,7 % de l'affichage bilingue. Le bilinguisme égalitaire (« moitié-moitié ») représente 6 % de l'affichage total, 80 % de l'affichage bilingue : il est donc beaucoup plus important (mais il n'est conforme à la législation que dans un cas sur cinq).

Dans l'ensemble de l'Île-de-Montréal, le taux de conformité des commerces à la réglementation en vigueur est de 58 %. Même si la réglementation a été assouplie, il y a donc encore 42 % des commerces qui sont en infraction. C'est dans la zone ouest (à l'ouest de la rue Atwater) que le taux de non-conformité est le plus élevé (54 % des commerces) ; il est le plus faible dans la zone est (à l'est de la rue Papineau) (29 % des commerces). Dans l'ensemble de l'Île, 4 % des commerces ont un affichage qui est totalement non conforme à la loi ; dans 17,5 % des commerces, plus de la moitié de l'affichage est dérogatoire (31 % des commerces dans la zone ouest comparativement à 6 % dans la zone est). La très grande majorité des cas de non-conformité sont dus à l'utilisation de l'affichage unilingue anglais ou à celle de l'affichage bilingue sans « nette prédominance » du français.

Les raisons sociales sont tout aussi conformes à la loi que les autres types de messages affichés. On note toutefois que l'unilinguisme français des raisons sociales est moins élevé (66 %) que pour le reste des messages affichés (82 %).

— le français est de beaucoup la langue la plus utilisée dans l'affichage ; il est présent dans 95 % des commerces et dans 87 % des messages, en y incluant les raisons sociales ;

— l'unilinguisme anglais (8 % des messages) est supérieur au bilinguisme français-anglais moitié-moitié (6 %) ;

— l'affichage avec « nette prédominance » du français est à peu près inexistant (0,4 % des messages, 2 % des commerces ; seulement deux commerces dans notre échantillon n'utilisent que cette seule formule d'affichage) ;

— il y a trois grandes catégories d'affichage : les messages unilingues français, les messages bilingues égalitaires français-anglais et les messages unilingues anglais ; à elles seules, ces trois catégories comptent pour 94 % de l'ensemble des messages ;

— 39 % des commerces ont un affichage unilingue français ;

— là où elle est la plus élevée, dans la zone est (à l'est de la rue Papineau), la proportion des commerces qui n'affichent qu'en français est de 50 % ;

— dans l'ensemble de l'Île, 55 % des commerces n'ont aucun affichage anglais (l'anglais n'y est pas présent, même dans la raison sociale) ; 5 % des commerces n'ont aucun affichage français et c'est dans la zone ouest que l'absence du français est la plus marquée (9 %) ;

— l'affichage de 2 commerces sur 5 n'est pas conforme à la loi ; dans la zone ouest (à l'ouest de la rue Atwater), la non-conformité est le fait de plus de la moitié des commerces ;

— 87 % des raisons sociales sont conformes à la réglementation ;

— près de la moitié des raisons sociales non conformes se concentrent dans la zone ouest ; dans cette zone, l'unilinguisme anglais explique plus de la moitié (61 %) des cas de non-conformité ;

— près des trois quarts (74 %) des raisons sociales sont conformes aux règles d'écriture de l'Office de la langue française.

Présence des langues dans les commerces à Montréal

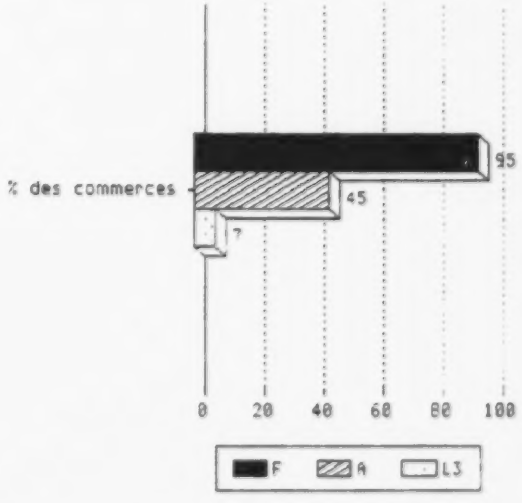

1. Jacques Maurais, Daniel Monnier et autres. « Le statut des langues dans l'affichage à Montréal en 1995 », dans *Le français langue commune. Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française*, annexes non numérotées, Les Publications du Québec, [s.d.n.l.], pagination discontinue. (Jacques Maurais et Daniel Monnier sont chercheurs au Conseil de la langue française.)

La langue d'accueil et de service dans les commerces

*par Daniel Monnier**

Les revendications linguistiques des francophones dans les années 60 faisaient en grande partie suite au sentiment de frustration qu'ils éprouvaient face à la difficulté d'utiliser normalement le français dans les commerces, y compris dans les grands magasins du centre-ville. Depuis lors, plusieurs sondages d'opinion ont montré que leurs attentes sont demeurées élevées quant à la généralisation de l'usage du français dans le commerce.

De façon plus restreinte et dans le cadre du récent bilan de la situation linguistique, le Conseil, avec le concours de l'Office de la langue française et la soutien financier du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, vient de procéder, en novembre 1995, à une réplique d'une étude effectuée en 1988 sur la langue d'accueil et de service dans les commerces à Montréal. Nous avons ajouté, en 1995, un second volet à l'enquête dans le but de tester la véracité d'un lieu commun très répandu actuellement et qui laisse entendre que les clients dotés de traits physiques distincts de ceux de la majorité seraient davantage confrontés à l'usage de l'anglais dans le commerce.

Quelques définitions

Rappelons d'abord quelques définitions techniques des notions de base de l'étude. *La langue d'accueil* correspond aux premiers mots prononcés par le commerçant ou son employé à l'endroit de l'observateur (bonjour, puis-je vous aider ? etc.) avant même que celui-ci ne dise un mot. *La langue de service* est celle que le commerçant ou son employé utilise après que l'observateur a demandé une information en français. La langue d'accueil est donc sollicitée par le recours à des attitudes non verbales tandis que la langue de service suppose des éléments de conversation entre le client et le commerçant ou l'employé du commerce.

Le choix des zones géographiques et le plan échantillonnal

Le choix des zones géographiques de l'enquête a été fait selon les critères suivants: elles sont propices aux contacts interlinguistiques, elles ont une importance symbolique ou stratégique du point de vue du statut du français, elles doivent avoir les mêmes délimitations que celles de 1988 pour permettre la comparaison des données. Sur cette base, on a retenu les zones suivantes[1]:

— Le *centre-ville ouest*, formé par le quadrilatère dont les limites sont la rue Sherbrooke, le boulevard René-Lévesque, la rue Bleury, la rue Prince-Albert;

— Le *boulevard Saint-Laurent et ses environs*, comprenant le boulevard lui-même, de Jean-Talon jusqu'au Fleuve, et les tronçons de rue qui se relient au boulevard Saint-Laurent entre les numéros civiques 200 à 400;

— Les *quartiers Côte-des-Neiges et Snowdon*, plus précisément les artères commerciales de ces quartiers.

Il est important de noter ici que les trois zones d'enquête, prises isolément ou même regroupées, **ne représentent pas** la ville de Montréal et encore moins l'île ou la région. Encore une fois, les données ne valent que pour ces zones propices aux contacts interlinguistiques et **ne doivent pas être généralisées.**

Comme en 1988, les établissement commerciaux ont été classés en trois grandes catégories: les **commerces sur rue**, ayant généralement une façade sur une rue publique; les **centres commerciaux** regroupant des commerces autour d'un mail intérieur ; les **grands magasins**, vendant diverses catégories de produits et organisés en fonction de rayons de service.

Sur le plan échantillonnal, tous les commerces ont été retenus, sauf si leur nombre dans les zones étudiées dépassait le nombre d'observations projeté: ils étaient alors choisis au hasard, dans une liste préétablie. La communication client-commerce étant le fait à représenter, un quota de 200 observations par zone et par catégorie de commerce a été fixé, ce qui permettait de limiter les marges d'erreur à des écarts de 3% à 7%, 19 fois sur 20. Lorsque le nombre de commerces existants était inférieur à 200, un certain nombre d'entre eux faisait l'objet d'une seconde observation. Dans le cas des grands magasins, le nombre d'observations a varié entre 100 et 150 par zone.

Les observations de l'enquête visant à représenter le contact avec les clients francophones ont été accomplies par des employés de l'Office de la langue française tandis que l'enquête représentant le contact avec des clients de diverses origines ethniques a été réalisée par la firme MULTIRÉSO. Dans les deux cas, la même instrumentation et les mêmes façons de procéder ont été utilisées et une supervision des opérations a été assurée. La plus grande partie des observations ont eu lieu en novembre 1995.

Résultats de l'enquête et comparaisons avec ceux de 1988

Le tableau de la page 5 résume les résultats généraux de l'enquête de 1995 et les compare à ceux de 1988. Les principaux constats que l'on peut en dégager sont les suivants.

— En 1995 comme en 1988, l'accueil en français est majoritaire pour tous les types de commerce et pour toutes les zones. Toutefois, l'ampleur de l'accueil en français varie beaucoup selon les types de commerce et les zones. Il est plus faible pour les magasins sur rue du centre-ville ouest (66%) et les magasins sur rue (53%) et les centres commerciaux (62%) de Côte-des-Neiges. L'inverse de l'accueil en français étant, dans la presque totalité des cas, l'accueil en anglais, il peut facilement en ressortir, dans certaines aires d'observation, une impression de bilinguisme assez généralisé.

— On note une certaine évolution de la langue d'accueil entre 1988 et 1995, mais elle ne va pas toujours dans le même sens selon les types de commerce et les zones. L'accueil se ferait un peu plus en français en 1995 dans les commerces sur rue de la zone du boulevard Saint-Laurent et dans les grands magasins du centre-ville ouest, mais, en même temps, il y aurait moins d'accueil en français dans les centres commerciaux de la zone Côte-des-Neiges[2]. Les mouvements constatés sur le terrain, qui indiquent d'importantes transformations des établissements commerciaux au cours de la période séparant les deux enquêtes, pourraient expliquer en partie une évolution en dents de scie de la langue d'accueil. Dans le cas de Côte-des-Neiges, il est aussi possible que l'évolution de la composition de la population y soit pour quelque chose puisque ce quartier s'est avéré, au cours des dernières années, être un lieu d'établissement très important de la nouvelle immigration.

— Le volet de l'étude de 1995 qui a eu recours à des observateurs d'ethnies diverses montre, dans plusieurs cas, un écart important de la proportion d'accueil en français par rapport aux observateurs appartenant à la majorité. Ainsi, dans les commerces sur rue des zones englobant le boulevard Saint-Laurent et le centre-ville ouest, de même que dans les centres commerciaux de Côte-des-Neiges—Snowdon, l'accueil en français a été nettement inférieur à l'endroit des observateurs dits ethniques. Ces résultats confirment donc en partie notre hypothèse de départ. Pour certains types de commerces toutefois (en particulier les grands magasins) et dans certaines zones, une différence significative n'a pu être démontrée.

— Les données sur la langue de service indiquent par contre une similitude remarquable entre l'observation faite par des observateurs ethniques et celle qui a été effectuée par les observateurs représentant la majorité. Entre 1995 et 1988, la seule différence qui soit digne de mention concerne les centres commerciaux de Côte-des-Neiges—Snowdon (89% de service en français par rapport à 97%).

La conclusion générale qu'appellent ces données est que, si l'usage du français domine dans les contacts entre les commerçants et la majorité, une proportion appréciable de francophones se fait accueillir en anglais dans certains types de commerce de certaines zones, et cela est vrai notamment pour le centre-ville ouest. Les personnes d'origines ethniques diverses, identifiables par leurs traits physiques, sont, dans 3 aires d'observation sur 7, accueillies autant en anglais qu'en français. Il ne peut alors s'en dégager pour elles l'image d'un Québec nettement francophone, une situation de fait qui n'aide pas à leur intégration en français. En ce qui concerne le service en français, l'impossibilité de l'obtenir est au plus de l'ordre de 10%, mais les centres commerciaux du centre-ville ouest et les grands magasins font exception (de 0 à 3%). Ajoutons toutefois que notre méthode d'enquête, qui force l'observateur à demander le service en français, tronque un peu la réalité puisque ce n'est pas tout le monde qui continue la conversation en français, après un accueil en anglais. Selon une étude[3] du Conseil faite en 1985, entre 4 ou 5 francophones bilingues sur 10 accueillis en anglais dans un commerce disaient continuer tout de go en anglais. Nos études de 1988 et de 1995 révèlent donc, en ce qui a trait à la langue de service, **la possibilité d'utiliser le français plutôt que son usage réel.** De plus, il serait intéressant de faire une réplique de ces études en demandant aux observateurs d'utiliser l'anglais plutôt que le français lorsqu'ils font leur demande de service. Il est plausible que, sans atteindre le niveau de service en français ici constaté, l'obtention du service en anglais serait néanmoins élevé: l'anglais occupe déjà une part importante dans l'accueil du client et les employés de commerce doivent être un peu plus bilingues que la population montréalaise en général[4].

Langue d'accueil et de service selon le type de commerce, la zone et l'année d'observation (en pourcentage), 1988 et 1995

Zone et type de commerce	Accueil en français 1988	Accueil en français 1995	Accueil en français 1995M	Service en français 1988	Service en français 1995	Service en français 1995M
Commerces sur rue						
— Boul. Saint-Laurent	72	86	72	91	96	92
— Centre-ville ouest	59	66	48	93	95	92
— Côte-des-Neiges—Snowdon	60	53	47	87	87	89
Centre commerciaux						
— Centre-ville ouest	76	81	73	99	97	97
— Côte-des-Neiges—Snowdon	83*	62	48	97*	89	90
Grands magasins						
— Centre-ville ouest	83	97	93	99	99	100
— Côte-des-Neiges—Snowdon		81*	78		98*	99

Notes
— 1995M: observation faite par des observateurs représentant une minorité.
— Les pourcentages soulignés désignent une différence significative au seuil (0,95) en comparaison avec 1995.
— Les pourcentages marqués d'un astérisque (*) reposent sur un nombre d'observations inférieur à 100 (entre 70 et 90); la fraction d'échantillonnage des commerces est de 45% dans le cas des centres commerciaux et de 100% dans le cas des grands magasins.
— Pour la langue d'accueil, il s'agit d'un unilinguisme français. Les formules bilingues ajoutent, en moyenne, 2 ou 3 points aux pourcentages ici présentés.

---

* Daniel Monnier est chercheur au Conseil de la langue française.

1. En 1991, dans la zone d'enquête du boulevard Saint-Laurent, 51% de la population était de langue maternelle française, 10% de langue anglaise, 24% de langue autre et 5% de plus d'une langue maternelle. Dans la zone Côte-des-Neiges—Snowdon, le rapport des langues était de 34%-25%-33%-8%. Depuis 1986, la proportion de francophones a baissé dans les deux zones, passant de 58% à 54% dans la zone du boulevard Saint-Laurent et de 42% à 37% dans la zone Côte-des-Neiges—Snowdon. Les données pour la zone du centre-ville ne sont pas pertinentes.

2. Le nombre d'observations a été restreint dans les centres commerciaux de cette zone en 1988, mais près d'un commerce sur deux a été visité. La fraction d'échantillonnage est donc élevée et l'écart des résultats entre 1988 et 1995 est statistiquement significatif (voir le tableau).

3. Daniel Monnier, *La perception de la situation linguistique par les Québécois*, Documentation, n° 23, Conseil de la langue française, 1986, p. 24.

4. En 1991, selon le recensement canadien, 84% de la population de l'île-de-Montréal connaissait le français et 65% l'anglais.

Colloque sur les langues scientifiques de demain

*par Jacques Maurais**

En novembre 1981, le Conseil a organisé un important colloque international consacré à l'avenir du français dans les publications scientifiques et techniques. À la suite de ces travaux, le Conseil publiait en 1986 un avis sur la question. Puis, à la veille du Sommet francophone de Dakar (mai 1989) et dans la foulée de ce qu'il est convenu d'appeler l'« affaire Pasteur » — lorsque l'Institut Pasteur a pris la décision de publier dorénavant ses revues scientifiques en anglais — le Conseil est intervenu à nouveau sur la place publique et a contribué à une prise de conscience à l'échelle de la francophonie. Il a aussi joint ses efforts à ceux du Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique et à celui de la France pour organiser, avec la collaboration de la Délégation générale à la langue française (France) et du Service de la langue française (Communauté française de Belgique) un important séminaire international auquel ont également participé deux délégations d'observateurs : l'une de l'Agence de coopération culturelle et technique et l'autre de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française et de l'Université des réseaux d'expression française (AUPELF-UREF).

En mars 1996, dans le cadre de la semaine du français, le Conseil de la langue française, de concert avec l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences et la Société Royale du Canada, a organisé un colloque ayant pour thème *Le français et les langues scientifiques de demain*. Le fait d'associer la défense du français à celle d'autres langues est une évolution importante qu'il convient de souligner dans la promotion du français comme langue des publications scientifiques et techniques. Cette ouverture s'inscrit dans la valorisation du plurilinguisme, qui apparaît de plus en plus aux observateurs attentifs comme une nécessité incontournable si l'on veut que le profond mouvement de mondialisation que nous avons commencé à vivre n'ait pas de conséquences négatives sur nos cultures nationales.

D'importantes personnalités du monde scientifique, venues de sept pays, ont pris part au colloque. Des organismes étrangers ont tenu à déléguer un représentant (Académie des sciences et Académie de médecine de Paris, Conseil supérieur de la langue française de France, Délégation à la langue française de Suisse, AUPELF-UREF, etc.).

Les conférences inaugurales ont été prononcées par le professeur Pierre Deslongchamps de l'Université de Sherbrooke et par madame Henriette Walter, professeure à l'École pratique des hautes études (Paris) et à l'Université de Haute-Bretagne. Le professeur Deslongchamps a intitulé sa conférence : *L'activité scientifique et la langue française*. Quant à madame Walter, elle a brossé le tableau des langues qui, tout au fil des millénaires, depuis le sumérien jusqu'à l'anglais, en passant par le grec, le latin, l'arabe, le français et l'allemand, ont servi à l'humanité pour transmettre les connaissances acquises et les découvertes.

Des spécialistes venus de l'Allemagne, de la Russie, du Mexique et du Japon ont fait le point sur l'utilisation de leur langue nationale dans les publications scientifiques et techniques. Partout, même constat de prédominance de l'anglais ; mais partout aussi, volonté de conserver une niche à la langue nationale dans les secteurs de pointe. D'autres communications ont analysé les divers facteurs (économiques, sociopolitiques, réseaux scientifiques, réseaux électroniques) qui conditionnent l'utilisation des langues en science. Les chiffres qui ont été communiqués au cours du colloque — notamment par le professeur Benoît Godin de l'INRS-Urbanisation — peuvent porter au pessimisme si on n'y apporte pas des nuances. Si le français a diminué dans les publications primaires — c'est-à-dire dans les articles présentant les résultats des recherche de pointe —, sa place est beaucoup mieux assurée dans les publications de synthèse, dans les manuels et dans les ouvrages de vulgarisation. C'est là un aspect important pour le maintien des ressources linguistiques, et notamment terminologiques, de la langue française.

Au terme de ce nouveau colloque, il est clair que le français a encore un rôle à jouer en sciences et on peut l'aider à conserver ce rôle en adoptant, dans l'ensemble de la francophonie, des mesures réalistes. Ces mesures ont d'ailleurs été dégagées en commun par les partenaires francophones lors d'un séminaire tenu à Paris en 1991. La France, par l'adoption de la « loi Toubon », a déjà mis en pratique plusieurs de ces recommandations.

Par ailleurs, il est de plus en plus évident que la promotion du français, d'abord en Europe mais aussi ailleurs, va dorénavant de pair avec celle d'autres langues nationales. Cette promotion du plurilinguisme ne se fera vraisemblablement pas au détriment de l'anglais. En effet, madame Henriette Walter, dans sa conférence inaugurale, a mis en lumière un curieux paradoxe : le maintien en anglais scientifique d'un important vocabulaire d'origine latine, même dans des domaines de pointe d'apparition récente comme l'informatique. Or, une grande partie de ce vocabulaire est arrivée en anglais en transitant par la langue française. L'existence d'une tradition scientifique de publication en langue française peut donc être considérée comme un avantage pour la langue anglaise, au moins du point de vue du développement de son vocabulaire technique.

Comme le soulignait la nouvelle présidente du Conseil de la langue française, madame Nadia Brédimas-Assimopoulos, lors de la clôture du colloque : « Il y a donc une possible complémentarité entre la promotion du français comme langue de publication et de communication dans les sciences et la reconnaissance que, pour une large part, les scientifiques doivent publier leurs recherches de pointe en anglais. »

Nouveau secrétaire du Conseil

Monsieur Ghislain Croft est devenu, le 17 juin, membre et secrétaire du Conseil de la langue française. Il était auparavant directeur des bureaux, de la coopération et de la francophonie au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes au ministère du Conseil exécutif.

Licencié en pédagogie spécialisée de l'Université Laval, monsieur Croft possède une vaste expérience administrative et est riche d'une longue carrière, en grande partie axée sur la coopération avec l'extérieur, à l'Éducation, aux Affaires internationales, aux Affaires culturelles, aux Communautés culturelles et à l'Immigration, et au Conseil exécutif. Il a, notamment, de 1978 à 1980, été premier conseiller à la Délégation générale du Québec à Paris.

Le secrétaire du Conseil, tout comme la présidente, est nommé pour un mandat de cinq ans.

---

* Jacques Maurais est chercheur au Conseil de la langue française.

La migration des Montréalais francophones vers la banlieue : les faits

*par Michel Paillé**

À travers le monde, dans les grandes agglomérations urbaines, se produit ce que l'on appelle « un étalement urbain ». Ce phénomène se caractérise par le fait que le noyau de l'agglomération se dépeuple à l'avantage des banlieues, ou du moins ralentit sa croissance démographique tandis que les villes environnantes connaissent un important développement. Dans le cas de la région métropolitaine de Montréal, l'étalement urbain se mesure en comparant le développement démographique de l'Île-de-Montréal (le noyau) à celui des municipalités environnantes situées dans l'île Jésus, dans le nord et dans l'ouest de la Montérégie ainsi que dans le sud des Laurentides et de Lanaudière. L'étude de l'étalement urbain tout autour de l'Île-de-Montréal doit tenir compte des caractéristiques linguistiques des migrants, car ce phénomène contribue à la diminution relative des francophones de l'île.

À partir du recensement de 1991 il est possible de connaître le lieu de résidence en 1986 des personnes recensées. Ainsi, pour faire état de ce phénomène pour la période 1986-1991, le tableau 1 présente les données sur la propension à partir selon la langue habituellement parlée à la maison[1]. D'emblée, observons au bas du tableau que les pertes migratoires de l'Île-de-Montréal entre 1986 et 1991 en faveur d'une autre région du Québec ont touché une population de près de 195 000 personnes, soit 12,3 % de la population de l'Île âgée de cinq ans ou plus en 1991.

On constate ensuite que la propension des francophones à quitter l'Île s'établit à un niveau plus élevé, soit 16,7 %. À l'opposé, la propension est nettement moins forte pour les autres groupes linguistiques : dans le cas des anglophones, elle est de 5,3 % tandis que du côté des allophones, on a une propension de 4,9 %. Bref, le tableau 1 confirme qu'entre 1986 et 1991, les francophones de l'Île-de-Montréal avaient bel et bien une propension plus forte que les anglophones et les allophones à déménager à destination d'une autre région du Québec.

Voilà pour les pertes. Mais il nous faut établir dans quelle mesure l'Île-de-Montréal a attiré les Québécois des autres régions au cours du même lustre. C'est ce que fait le tableau 2 où l'on voit que l'Île-de-Montréal a accueilli près de 111 000 Québécois des autres régions, soit près de 37 % des migrants interrégionaux de la période.

On remarque au tableau 2 que 66 francophones sur 100 se sont dirigés ailleurs que dans l'Île-de-Montréal. En effet, il apparaît que près de 179 000 francophones ont changé de municipalités entre 1986 et 1991, le tout se déroulant à l'extérieur de la Communauté urbaine de Montréal. En contrepartie, un peu plus de 92 000 francophones ont quitté une municipalité à l'extérieur de l'Île-de-Montréal pour venir s'y installer. Au contraire, plus de six anglophones sur dix se sont établis dans l'Île-de-Montréal, soit près de 13 000 personnes. Enfin, le peu d'allophones demeurant dans les autres régions qui ont changé de municipalité (4 600) ont convergé dans une plus grande proportion vers l'Île-de-Montréal : avec plus de 3 300, c'est 72 % d'entre eux qui ont fait le choix de s'établir au centre de la région métropolitaine.

* Michel Paillé est démographe-chercheur au Conseil de la langue française.

1. Il s'agit ici de la langue d'usage privé ; les recensements canadiens ne recueillent pas d'information sur la langue d'usage public.

Tableau 1

Population de l'Île-de-Montréal selon son statut migratoire entre les régions du Québec[a] et selon la langue habituellement parlée à la maison, 1986-1991 (population de cinq ans ou plus en 1991)

Langue d'usage privé	Statut migratoire	N	%
Français	Migrants	160 215	16,7
	Non-migrants	797 690	83,3
	Total	957 905	100,0
Anglais	Migrants	20 110	5,3
	Non-migrants	356 535	94,7
	Total	376 645	100,0
Autre	Migrants	9 450	4,9
	Non-migrants	182 110	95,1
	Total	191 560	100,0
Total[b]	Migrants	194 595	12,3
	Non-migrants	390 395	87,7
	Total	1 584 990	100,0

a) Seules les personnes qui résidaient dans l'Île-de-Montréal en 1986 font partie des migrants de la période 1986-1991 ; ces chiffres excluent donc les immigrants internationaux et interprovinciaux du lustre considéré ; les personnes qui se sont déplacées d'une ville à une autre au sein de l'Île-de-Montréal ne sont pas des migrantes interrégionales ; les personnes qui ont quitté l'Île-de-Montréal pour se rendre à l'extérieur du Québec n'entrent pas en compte ici car elles n'ont pas été recensées au Québec en 1991.

b) Les totaux comprennent les 59 000 personnes qui ont déclaré plus d'une langue (3,7 %) ; 4 800 ont migré.

Source : Statistique Canada, recensement de 1991, tableau personnalisé pour le Conseil de la langue française, CO-0206-3.

Tableau 2

Attraction de l'Île-de-Montréal sur les migrants des autres régions du Québec, selon la langue habituellement parlée à la maison, population de cinq ans ou plus, 1986-1991

Langue d'usage privé	Destination des migrants interrégionaux	Migrants internes N	Migrants internes %
Français	Île-de-Montréal	92 150	34,0
	Ailleurs au Québec	178 640	66,0
	Total	270 790	100,0
Anglais	Île-de-Montréal	12 915	61,9
	Ailleurs au Québec	7 945	38,1
	Total	20 860	100,0
Autre	Île-de-Montréal	3 310	72,0
	Ailleurs au Québec	1 290	28,0
	Total	4 600	100,0
Total[a]	Île-de-Montréal	110 805	36,8
	Ailleurs au Québec	190 135	63,2
	Total	300 940	100,0

a) Les totaux comprennent les 4 600 personnes qui ont déclaré plus d'une langue.

Source : Statistique Canada, recensement de 1991, tableau personnalisé pour le Conseil de la langue française, CO-0206-3.

La migration des Montréalais ...
(suite)

Par simple soustraction entre certaines données des deux tableaux précédents, **le solde des mouvements migratoires de chaque groupe linguistique est le suivant :**

Langue d'usage	Solde	%
Français	-68 065	81,2
Anglais	-7 195	8,6
Autre	-6 140	7,3
Total	-83 790	100,0

Au total, entre 1986 et 1991, l'Île-de-Montréal a accusé des pertes nettes par migrations interrégionales de près de 84 000 personnes âgées de cinq ans ou plus. Plus de 81 % de ces pertes sont le fait des francophones alors qu'en 1986, ils comptaient pour près de 60 % de la population, soit un écart de plus de 20 points de pourcentage. Pour les autres groupes linguistiques, leurs pertes nettes sont conséquemment nettement inférieures à leur importance relative respective.

En faveur de quelles régions l'Île-de-Montréal perd-elle dans les mouvements migratoires interrégionaux ? Les données du recensement de 1991 montrent que la région qui profite le plus de tous les mouvements migratoires internes de la période 1986-1991 n'est pas la même pour chaque groupe linguistique. En effet, si les régions de Laurentides et de Lanaudière gagnent un peu plus de 40 000 francophones (près de 58 % des régions gagnantes), c'est le sud de Montréal qui gagne du côté des anglophones avec un excédent de 5 085 personnes (70,5 %) et Laval qui sort gagnante dans les mouvements allophones (excédent de 4 700 personnes, soit 62 % des régions gagnantes).

Si l'Île-de-Montréal est presque exclusivement perdante dans le cas des personnes parlant le français ou l'anglais à la maison, elle n'est pas seule en ce qui a trait aux déplacements des allophones. En effet, le cinquième des pertes nettes vient de l'ensemble des « autres régions » du Québec pour ce qui est des migrations intérieures des allophones. Nous avons donc une confirmation plus précise du fait que le peu d'allophones installés ailleurs que dans la grande région de Montréal y converge, au moins entre 1986 et 1991, puisque Laval et la rive sud immédiate de Montréal[2] sont les régions qui profitent presque exclusivement de ces mouvements migratoires.

Cette analyse des mouvements migratoires intérieurs au Québec entre 1986 et 1991 montre clairement des comportements très différenciés selon les caractéristiques linguistiques. Retenons que les francophones privilégient le nord de la région montréalaise, que les anglophones préfèrent la Montérégie alors que les allophones optent d'abord pour Laval. Le second choix des francophones est la Montérégie tandis que celui des allophones est la rive sud immédiate de Montréal. Quant aux anglophones, leur second choix se partage entre le nord (15,3 %) et Laval (11,2 %).

2. Il s'agit de la M.R.C. Champlain qui comprend les villes suivantes : Brossard, Greenfield Park, LeMoyne, Longueuil, Saint-Hubert et Saint-Lambert.

BULLETIN
DU CONSEIL
DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Conseil de la langue française est chargé de conseiller le ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* sur la politique québécoise en matière de langue et sur toute question relative à la langue française au Québec.

Il est formé des membres suivants :

- Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, présidente
- Ghislain CROFT, secrétaire
- Enith CEBALLOS
- Georges KOUTCHOUGOURA
- Renée LACOURSIÈRE
- Benoit LAVALLÉE
- Robert LÉGARÉ
- Angéline MARTEL
- Émile OLLIVIER
- Francine OSBORNE
- Alain PRUJINER
- Charles TAYLOR

Le *Bulletin du Conseil de la langue française* paraît habituellement trois fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Rédacteur en chef :
Bruno Giroux

Comité de rédaction :
Nadia Brédimas-Assimopoulos
Ghislain Croft
Pierre Georgeault
Bruno Giroux
Yves Lessard

Révision linguistique :
Louis Savard

Graphisme et édition électronique :
Communication graphique
Compélec inc.

Impression :
Imprimerie Sociale ltée

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec, 1996
ISSN 0825-6926

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Adressez toute correspondance à :
Conseil de la langue française
Service des communications
800, place D'Youville, 13e étage
Québec (Québec)
G1R 3P4

Télécopie :
(418) 644-7654

Téléphone :
Québec : (418) 646-1132
Montréal : (514) 873-2285

L'abonnement au *Bulletin du Conseil de la langue française* est gratuit. Les membres de la fonction publique sont priés de donner leur adresse au travail, afin que le *Bulletin* leur soit envoyé par courrier interne.

MONSIEUR ☐ MADAME ☐

NOM

PRÉNOM

RUE

VILLE PROVINCE

PAYS CODE POSTAL

Cette adresse est celle de :
☐ mon domicile ☐ mon bureau

La présente est :
☐ un nouvel abonnement
☐ un changement d'adresse
☐ une annulation

Champ d'activité ou d'intérêt ; je précise s'il y a lieu :

Exemples : Professeur **en philologie**
Journaliste **chroniqueur en économie**

Gouvernement du Québec
Conseil de la langue française
Port de retour garanti

POSTE MAIL
Société canadienne des postes / Canada Post Corporation
Port payé Postage Paid
Nbre Blk
05736501-97
QUÉBEC